



neully
sur
marne

MARCHÉ NOCTURNE

APPEL À CANDIDATURES 2026

Vendredi 12 juin de 18h00 à 23h00

93330 Neuilly-sur-Marne

Ville de Neuilly-sur-Marne
1 Place François Mitterrand
93330 Neuilly-sur-Marne
01 43 08 96 96

neullysurmarne.fr



Appel à candidatures

Objet de l'appel à candidatures

La Ville de Neuilly-sur-Marne organise un marché nocturne place de l'Eglise plus précisément place Chanoine Héroux et contre allée Marx Dormoy, afin d'animer le domaine public pendant la période estivale.

Le marché se déroulera le vendredi 12 juin 2026.

L'appel à candidatures est ouvert aux artisans, créateurs, commerçants et producteurs proposant des produits et savoir-faire en lien avec la saison estivale et l'esprit des marchés nocturnes.

Les produits présentés devront s'inscrire dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Artisanat et création
- Cadeaux et souvenirs
- Produits alimentaires
- Articles vestimentaires et accessoires
- Cosmétiques et bien-être
- Produits de producteurs locaux

Les produits, prestations et aménagements des stands devront respecter la réglementation en vigueur. À ce titre, il est notamment interdit :

- De proposer des produits ou contenus susceptibles de troubler l'ordre public ;
- De distribuer ou afficher des tracts, prospectus ou écrits à caractère politique ou syndical ;
- D'utiliser des appareils de chauffage ou de cuisson fonctionnant au gaz, au bois ou au charbon, afin de limiter les risques d'accident ;
- De mettre à disposition du public, en libre accès, des objets tranchants, lesquels devront être conditionnés ou exposés hors de portée des visiteurs.

Organisation et description de l'emplacement

- Le marché nocturne se tiendra de 18h00 à 23h00.
- Il sera possible d'arriver à partir de 16h00 pour commencer à déballer.
- L'emplacement mis à disposition sera équipé :
 - D'une prise électrique (si vous en faites la demande),
 - D'un barnum de 3 mètres de longueur sur 3 mètres de profondeur,
 - De deux tables et de deux chaises.

Modalités contractuelles et tarifaires

L'occupation de chacun des emplacements fera l'objet d'un permis d'occupation temporaire. Tout candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par ce permis.

L'occupation de l'emplacement est soumise à une redevance d'occupation du domaine public :

Tarif à la journée : 6,50 € par mètre linéaire occupé

Important : Un minimum de 3 mètres sera facturé, pour correspondre aux dimensions du barnum mis à disposition.

Formulaire de candidature

VENDREDI 12 JUIN

RAISON SOCIALE :

NUMERO DE SIRET :

NOM DU RESPONSABLE ET QUALITE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

.....

TEL. : TEL PORTABLE :

EMAIL : SITE INTERNET :

TYPE DE PRODUITS PROPOSES A LA VENTE :

.....

.....

LISTE EXHAUSTIVE DU MATERIEL ELECTRIQUE UTILISE (Watts) :

.....

METRAGE SOUHAITE (3 minimum) :

BESOINS EN MATERIEL :

.....

REMARQUES EVENTUELLES :

.....

.....

FAIT A : LE :

SIGNATURE :

Pièces à fournir

- Le présent cahier des charges et annexes, datés, signés et paraphés ;
- Une note de présentation des produits vendus ;
- La copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
- La copie de la carte de commerçant ambulant ;
- La copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée ;
- Un extrait K/Kbis ou numéro d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;

Réception de la candidature

Votre dossier de candidature est à renvoyer ou à déposer à :

Mairie de Neuilly-sur-Marne
Service Dynamiques Locales
Pôle Commerce
1 Place François Mitterrand
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Ou par mail à l'adresse suivante :
commerce@neuillysurmarne.fr

Date limite de réception des dossiers : dimanche 10 mai 2026.

Seuls les dossiers complets seront examinés.